

rapport que pour l'année civile terminée le 31 décembre 1957. Je me rappelle avoir fait une constatation du même genre l'an dernier à propos de la loi sur le prêt agricole canadien.

Peut-être avons-nous été négligents dans le passé lorsque les libéraux siégeaient du côté du gouvernement, mais je veux me montrer équitable. Je dirai que tout ministre qui présente une mesure de ce genre,—et certainement s'il s'agit d'une mesure annoncée dans le discours du trône,—devrait faire tout en son possible pour faire en sorte que le rapport des travaux de l'agence de la Couronne en cause soit le plus récent possible. Ayant examiné cette affaire, je tiens à assurer au ministre que lorsque la modification de cette loi a été mise à l'étude en 1956, la Chambre des communes ne disposait pas du rapport de 1955.

Cependant, je signalerai que dans le discours du trône, en janvier dernier, il était donné à entendre que cette affaire serait soulevée au cours de la présente session, et il y a une grande différence à mon avis entre la situation en 1956 et la situation actuelle, en ce sens que la résolution modifiant la loi en 1956 a été présentée trois mois plus tôt, dans l'année, que la mesure modificatrice à l'heure actuelle. J'estime que, dans les circonstances, par courtoisie envers la Chambre et pour éviter peut-être la nécessité, dans certains cas, de demander qu'on renvoie la question à un comité parlementaire, un rapport à jour devrait être mis à la disposition des députés avant qu'on présente une mesure de ce genre.

Le ministre n'ignore pas,—et je ne le grande pas pour cela,—qu'il demandera de plus, à la Chambre d'approuver de façon rétroactive ce nouveau terme de trois ans, parce que le dernier terme a pris fin le 31 mars dernier. Le gouvernement savait cela. Il en a été question dans le discours du trône, et ce genre de discourtoisie, devrais-je dire, envers les membres de l'opposition est très peu excusable. Le gouvernement possède ce genre de renseignements. Le ministre les possède et j'espère que, lorsque des modifications subséquentes de cette nature nous seront présentées, d'autres députés se souviendront que, s'il y a certains renseignements dans les rapports annuels, on verra à hâter la présentation des rapports annuels à la Chambre des communes, même si, dans le cas présent, la loi ne fixe pas la date du dépôt des rapports annuels.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami me permettra de dire que depuis le début de ses observations, je me suis renseigné auprès de mes fonctionnaires. J'étais certain que le rapport de 1958 avait été déposé. Les fonctionnaires auprès de qui je me suis renseigné

pendant le discours de mon honorable ami me disent que le rapport de 1958, publié dans les deux langues, a été déposé et distribué il y a quelque temps déjà. Il s'est peut-être glissé une erreur au bureau de la distribution. Si c'est le cas, je le regrette et je me ferai un plaisir de voir à ce que les honorables députés en reçoivent immédiatement des exemplaires au cas où il y aurait eu quelque erreur à cet égard. Mes fonctionnaires m'affirment que le rapport a été déposé et distribué.

M. Benidickson: J'accepte la déclaration du ministre et je sais qu'il acceptera la mienne. Je dis que jeudi je me suis renseigné personnellement auprès du bureau de la distribution,—l'honorable député de Kootenay-Ouest en est témoin,—et le rapport n'était pas disponible. Je ne peux comprendre pourquoi. Je ne veux pas retarder les travaux du comité, mais j'ai ici les dates de distribution des rapports d'années précédentes. Le rapport de l'année civile 1955 a été déposé le 3 juin 1956. Le rapport de l'année civile 1956 a été déposé le 23 octobre 1957.

Le rapport de 1957, soit le dernier que nous ayons où la question est traitée, comme je le sais maintenant, a été déposé le 22 juillet, l'an dernier. Je ne me plains pas trop, mais je dis que quand le discours du trône laisse prévoir qu'une loi sera modifiée, on devrait faire un effort spécial pour fournir aux députés des copies des rapports. Ils devraient avoir à leur disposition les derniers chiffres disponibles. Prévoyant la présente situation, j'ai posé certaines questions au sujet des résultats de 1958, et ils apparaissent à la page 787 des *Débats* de cette année. Je n'ai pas l'intention de les citer. Je sais que d'autres voudront aborder la question, et ils restent moins de cinq minutes avant l'ajournement du dîner.

L'autre point que je veux signaler au ministre est très sérieux, à mon avis. Je l'invite à examiner les termes de la résolution. Pour ma part, je les ai examinés, et je les ai comparés avec ceux de la résolution présentée en 1956, au moment où l'on a proposé les dernières modifications. J'admets qu'il y a très peu de différence dans les termes. Je n'ai pas consulté les journaux pour voir s'il y a une différence au point de vue de l'effet ou du résultat final. Mais je m'en prends très sérieusement au ministre et au gouvernement pour l'imprécision de la résolution, alors que des détails ont été communiqués aux journaux. Encore hier soir, j'ai lu un article paru le 10 juin dans la *Free Press*, de Winnipeg, où l'on parle de certains détails du bill que nous allons débattre en deuxième lecture. Il est dit qu'il y aura vraisemblablement une augmentation du prêt maximum garanti par le gouvernement aux banques.